



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

252^e séance tenue le 11 juin 2018 à 17 h 30

Maison du citoyen, salles des Fêtes, 1^{er} étage, 25, rue Laurier.

PRÉSENCES :

Membres

M. Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

M. Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

M^{me} Chantal Lafrance – Citoyenne

M^{me} Pascale Belleau – Citoyenne

M. Michel Paquette – Citoyen

M. Jocelyn Plourde – Citoyen

M. Denys Laliberté – Citoyen

M. Michel A. Vézina – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

M. Pascal Thivierge – Chargé de projet en participation publique, planification stratégique

M. David Leclerc – Chef de division, expertise-conseil

M^{me} Marie-Josée Casaubon – Chef de section, planification des ressources

M. Mathieu Boissinot – Coordonnateur de projets, expertise-conseil

Observateurs

M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)

M. Gilles Chagnon – Conseiller, district de Lucerne (n° 2)

M^{me} Louise Boudrias – Conseillère, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond (n° 7)

Ressource externe

M^{me} Hélène Laperrière – Urbaniste, animatrice

125 citoyens, représentants d'organismes et propriétaires fonciers ont participé à l'assemblée publique de consultation

1. Constatation des présences et ouverture de l'assemblée publique de consultation

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Mot de bienvenue du président

M. Le président se présente et souhaite la bienvenue aux gens présents à cette assemblée publique de consultation sur le projet de citation patrimoniale du Quartier-du-Musée. Il présente ensuite les membres du Comité consultatif d'urbanisme, les membres de l'administration et les élus présents dans la salle.

Enfin, il présente un survol général du projet et du processus consultatif avant de céder la parole à Mme Hélène Laperrière qui animera la soirée.

4. Explication du déroulement, des objectifs et des consignes de l'assemblée publique de consultation

Mme Laperrière remercie M. le Président et se présente. Elle explique les objectifs de la soirée qui sont de présenter le projet de citation, répondre aux interrogations, entendre les commentaires et permettre aux membres du CCU de s'informer des opinions des citoyennes et citoyens.

Des membres de l'administration présenteront le projet de citation patrimoniale pendant une trentaine de minutes. Une pause sera ensuite prise afin de permettre aux gens qui ont des questions ou commentaires de s'inscrire à la période de questions. La période de questions aura lieu au retour de la pause. Un bref résumé des échanges conclura cette période, avant de céder la parole à M. le Président pour le mot de la fin.

5. Explication de la démarche / Présentation PowerPoint – Projet de citation patrimoniale du Quartier-du-Musée

La présentation PowerPoint, présentée par MM. David Leclerc et Mathieu Boissinot, est mise en pièce jointe de ce procès-verbal, en plus d'être disponible dans le site internet de la Ville de Gatineau au :

http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques_2017/projet_citation_patrimoniale_secteur_quartier_musee

6. Inscription à la période de questions et de commentaires des citoyennes et citoyens

Les gens présents sont invités à s'inscrire à la période de questions et de commentaires pendant la pause d'une quinzaine de minutes.

7. Période de questions et de commentaires des citoyennes et citoyens

Mme Laperrière invite tour à tour les citoyennes et citoyens inscrits à la période de questions et de commentaires. Elle demande de lui adresser directement leurs questions et commentaires; elle redirigera vers l'administration ou les membres du CCU les questions afin d'obtenir les réponses appropriées.

Mme Louise Nathalie Boucher

Mme Boucher invite le public à considérer le projet de citation à une plus grande échelle, d'inclure par exemple les lieux de mémoire et d'histoire à proximité : la rivière des Outaouais, le pont Alexandra, le marché By et le parlement. Le Quartier-du-Musée en fait partie et doit être mis en valeur. Elle acquiesce au projet de citation du quartier dans sa totalité.

Mme Marie Roy, présidente de la table de concertation régionale du patrimoine religieux de l'Outaouais

À ce jour, 10 M\$ ont été investis pour la protection du patrimoine religieux en Outaouais. Le Quartier-du-Musée est le cœur du patrimoine religieux où se situent l'Académie Sainte-Marie, le presbytère Notre-Dame-de-Grâce et le Collège Saint-Joseph. Il faut citer le quartier et aider financièrement les propriétaires. Elle appuie la citation du quartier dans sa totalité.

Mme Isabelle Regout d'ABC Stratégies.

Elle souhaite une réappropriation du patrimoine culturel. Les quatre piliers du développement durable doivent être liés : économie, société, culture et environnement. Elle mentionne le projet Colombo et les cageux. Elle affirme que les investissements culturels en Outaouais sont les plus bas *per capita* au Québec. L'histoire, selon elle, est menacée par les promoteurs immobiliers. Nous sommes devant un défi identitaire.

M. Richard Beauregard, membre du Conseil d'administration du Collège Saint-Joseph de Hull.

Le Collège Saint-Joseph existe depuis 150 ans et apporte beaucoup à la valeur patrimoniale du quartier. Le collège contribue à faire du quartier un milieu de vie à échelle humaine et équilibré. Il appuie la citation du quartier dans sa totalité.

M. Pierre Samson, président de la Chambre de commerce de Gatineau.

M. Samson représente les gens d'affaires. Il dépose un document initialement déposé le 19 juin 2017 suite aux portes ouvertes tenues concernant la demande de citation du Quartier-du-Musée. Il résume ainsi sa pensée : plusieurs réserves à la citation dont l'alourdissement des processus puisqu'il existe déjà plusieurs contraintes de nature réglementaire. Le développement du centre-ville doit être favorisé.

M. Pierre-Carl D'Amour, propriétaire dans le Quartier-du-Musée depuis 1995.

M. D'Amour souhaite connaître la différence entre le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) actuellement en vigueur dans le Quartier-du-Musée par rapport au projet de citation, et la proportion de bâtiments à forte valeur patrimoniale par rapport à ceux à faible et moyenne valeurs. Il s'interroge à savoir pourquoi la Ville ne cite pas seulement les bâtiments à forte valeur patrimoniale. On lui répond que la citation n'implique aucune procédure plus lourde administrativement et qu'il existe une forte concentration de bâtiments ayant un potentiel patrimonial fort, supérieur ou exceptionnel. Par-dessus tout, l'intérêt du quartier se retrouve dans son ensemble et non seulement dans quelques bâtiments considérés séparément.

Mme Johanne Légaré.

Mme Légaré se remémore les décisions antérieures malheureuses ayant conduit à la construction des édifices fédéraux sur l'île de Hull. Elle souhaite préserver l'identité de Hull et se prononce en faveur du projet de citation dans son ensemble, et non à la pièce.

Mme Micheline Lemieux, présidente de l'Association du patrimoine d'Aylmer.

Elle estime qu'il est impératif d'appuyer le projet de citation. Elle tisse un parallèle avec le cœur d'Aylmer à son arrivée, qu'elle comparait à un ghetto. Lorsqu'un intérêt pour le patrimoine s'est manifesté, la rue Principale a commencé à se redynamiser. Les gens visitent maintenant la rue Principale pour sa beauté et son ambiance, intégrée dans l'ensemble du quartier. L'acceptabilité sociale est également importante, considérant le nombre élevé de personnes favorables à la citation. Elle appuie la citation du quartier dans son ensemble.

Steve Potvin, urbaniste, directeur chez Stantec, représentant du groupe Brigil.

M. Potvin réitère que toute l'équipe de Brigil appuie la citation. Par contre, il y a de nombreuses façons de la concevoir : moderne, ouverte et flexible, non figée et en évolution. La cohabitation est possible entre moderne et ancien, entre bâtiments de faible gabarit et en hauteur. Les nouveaux projets peuvent s'intégrer à l'existant. La citation ne doit pas s'opposer au développement; les deux devant s'allier. Il remet un document à l'animatrice pour dépôt au CCU. Si le projet de citation en est un à l'« ancienne », avec une approche rigide, il préfère que l'îlot entre les rues Laurier, Notre-Dame, Papineau et Élisabeth-Bruyère soit exclu du projet de citation patrimoniale. Il y existe un fort potentiel de développement qui apportera d'importantes retombées économiques et fiscales. Une partie de ces retombées pourraient être versées dans un fonds dédié à la préservation du patrimoine.

M. Jacques Demers.

Il est d'accord avec le projet de citation, mais s'interroge sur la responsabilité des constructeurs d'assurer la protection des structures des bâtiments dans le site patrimonial lors de la construction de bâtiments adjacents au périmètre du site. De plus, les édifices en hauteur devraient être situés au

nord de l'île, et non au sud comme les édifices fédéraux. Cela crée des problèmes d'ombre portée incompatibles avec le concept de ville écologique et conviviale. Aussi, il s'interroge sur la fin de l'échéance du PPU. On lui répond que le Programme particulier d'urbanisme (PPU) a été défini à l'horizon 2025.

M. Jean-René Couture, ancien président de l'Association des résidents de l'Île de Hull (ARIH).

M. Couture habite la rue Vaudreuil. Il croit à la planification à échelle humaine. Les résidents ont participé à la rédaction du PPU; respectons la planification. Il faut harmoniser les objectifs et enrayer la spéculation. Les règles de l'exception sont contraires à une saine planification.

Mme Christiane Therrien, présidente de l'Association des résidents Les amis de Wychwood.

Elle lit une lettre publiée par le journal Le Droit qui sera remise à l'administration et aux membres du CCU. Cette lettre est signée par neuf associations de résidents et recommande la citation du quartier dans sa totalité.

Mme Marie-Josée Marziliano, résidente du Quartier-du-Musée et M. Cédric Tessier, conseiller municipal du district électoral de Hull-Wright.

Mme Marziliano habite la maison « Bobino ». Elle est l'une des trois requérantes de la demande initiale de citation patrimoniale de 2016 et propose un compromis sur le périmètre souhaité par le conseil municipal.

M. Tessier a déposé un avis de présentation au conseil municipal concernant le projet de citation patrimoniale de Quartier-du-Musée le 15 mai dernier. Une forte proportion de ses collègues s'y est opposée, sauf si le périmètre est revu. Il recommande de retirer le 115, rue Champlain, du périmètre. Ce terrain est situé à l'extrémité sud du périmètre. Son retrait aurait un impact limité; le cœur n'en serait pas affecté.

Mme Marziliano ajoute que le 115, rue Champlain, a un grand stationnement de surface dont le redéveloppement est une priorité. De plus, il s'agit du seul terrain permettant la construction d'un bâtiment de dix étages en fonction du zonage actuel. Le propriétaire a d'ailleurs acheté le terrain en connaissance de cause.

M. Tessier précise que le projet de citation n'est pas une manière contournée de s'opposer au projet des tours du groupe Brigil. La planification date de 2009. Les citoyens et commerçants ont choisi ce quartier en conséquence. Il faut respecter le plan prévu.

Mme Lucie Goulet.

Mme Goulet mentionne que son commentaire a déjà été émis par un autre intervenant.

Mme Lisa Constantine et M. Claude Royer, résidents du Quartier-du-Musée.

Mme Constantine habite le 144, rue Notre-Dame-de-l'Île, depuis 1995. Elle était au départ locataire; elle a acheté la propriété en 2000. Le bâtiment date de 1886. Elle est propriétaire de BirdDog Design. Le quartier est très petit et il est important de le protéger. Elle représente les citoyens du quartier en faveur de la citation patrimoniale. Elle souhaite que ce quartier profite d'une plus grande valeur patrimoniale afin d'en faire profiter tout Gatineau.

M. Royer réside dans le Quartier-du-Musée depuis 1992. Il a envoyé une lettre aux membres du conseil municipal au mois de mai. Les résidents ont choisi le quartier pour son cachet historique et y ont investi beaucoup de temps et d'argent. Il est temps d'encadrer son développement dans une vision à long terme. Il affirme avoir l'appui du Collège Saint-Joseph et de la majorité des résidents. Il souhaite que le CCU recommande la création d'un site patrimonial. Il remet une lettre à chaque membre du CCU.

M. Robert Bourassa, propriétaire dans le Quartier-du-Musée depuis 1982.

M. Bourassa est propriétaire du 69, rue Laurier, depuis 1982. Il est restaurateur et la valeur de sa propriété aura un impact sur la qualité de sa retraite. Il croit qu'une citation trop stricte découragera les promoteurs. Malgré tout, il n'exprime aucune objection à la citation, car il s'agit d'une bonne chose à long terme, mais il s'inquiète de l'effet de cette citation sur la valeur de sa propriété.

Mme Michelle Guitard, historienne et M. Michel Prévost, archiviste, président de la Société d'histoire de l'Outaouais.

Mme Guitard a rédigé le livre « Le Quartier du Musée : histoire et architecture ». Elle a étudié chacune des maisons du quartier. Elle cite les raisons qui les rendent unique et présente l'histoire du quartier.

M. Prévost remercie les gens qui se sont déplacés. La citation de ce site patrimonial est prévue au Plan d'urbanisme depuis 2009. Il mentionne aux membres du CCU que cette recommandation est sans doute la plus importante de leur mandat. Le Quartier-du-Musée est un ensemble patrimonial remarquable et exceptionnel.

M. Jean-Pierre Knight.

Il mentionne avoir écrit à M. Jocelyn Blondin cet après-midi concernant le projet de citation patrimoniale et soumettra un corrigé après cette séance publique. Il souhaite que M. Blondin transmette la lettre au maire, ainsi qu'à tous ses collègues. Enfin, il recommande que le livre de Mme Guitard soit annexé dans son intégralité à la demande de citation.

Mme Marie-Jeanne Musiol, présidente de l'Association du patrimoine du ruisseau de la Brasserie.

Mme Musiol mentionne deux réussites citoyennes et ses conséquences : 1979, le site historique de la Maison Wright-Scott et 1991, le village d'Argentine. Dans ces deux cas, les citoyens ont contribué à la rédaction des règlements de préservation. Cela a eu trois effets : sauver, dynamiser et redevenir un milieu de vie. Le tout a satisfait les résidents et permis de maintenir la qualité architecturale. Ces lieux sont maintenant des attraits pour les promeneurs et visiteurs. Il faut respecter le PPU; tout régime d'exception remet en question le processus démocratique. Elle appuie sans réserve le projet de citation patrimoniale du Quartier-du-Musée.

M. Jean-Charles Desjardins.

M. Desjardins se demande où les gens étaient lorsque le gouvernement fédéral a érigé ses tours sur l'île de Hull. Il propose un découpage sélectif, tel que réalisé il y a plusieurs années. Il se dit d'accord avec la position de la Chambre de commerce, Brigil, MM. Bourassa et D'Amour. Il affirme que le projet de citation met en péril les fonds de pension des propriétaires. Il souhaite l'avis d'un évaluateur à ce sujet. Il s'oppose à la citation globale, mais est favorable à une citation sélective.

Mme Luce Vermette.

Mme Vermette souhaite la conservation du Quartier-du-Musée, un ensemble de valeur. Il faut réfléchir avant de poser des gestes irréversibles qui effaceraient à tout jamais les traces de notre histoire.

8. Résumé des échanges et étapes subséquentes

Mme Laperrière reprend la parole, et résume les faits saillants des interventions et les préoccupations des citoyennes et citoyens :

- L'identité sociale, économique, environnementale et patrimoniale du quartier; la reconnaissance du site à l'échelle de la ville et de la région de la capitale nationale;
- Les interventions à la pièce dans le quartier par rapport à celles d'ensemble;
- La vitalité économique créée par la citation par rapport au frein au développement en raison de la lourdeur administrative de cette citation;
- L'importance de respecter la planification en vigueur, à laquelle les citoyens ont participé;
- Les soutiens techniques, financiers et autres nécessaires après une citation patrimoniale.

Un membre de l'administration ajoute la notion d'impact individuel par rapport aux impacts globaux, et la gestion des insertions à l'intérieur et au pourtour du quartier.

9. Mot de la fin du président

M. le Président remercie les personnes présentes d'avoir participé à cette soirée et les personnes ressources ayant contribué à l'organisation.

Il résume les étapes subséquentes du projet de citation patrimoniale et invite les gens à joindre le Service de l'urbanisme et du développement durable pour obtenir de plus amples informations.

10. Levée de la séance

La séance publique est levée à 20 h 00.

p.j. : Présentation PowerPoint « Citation patrimoniale du Quartier-du-Musée – Séance publique du Comité consultatif d'urbanisme », par le Service de l'urbanisme et du développement durable, 11 juin 2018

Délibérations (salle Mont-Bleu)

PRÉSENCES :

Membres

M. Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
M. Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)
M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)
M^{me} Chantal Lafrance – Citoyenne
M^{me} Pascale Belleau – Citoyenne
M. Michel Paquette – Citoyen
M. Jocelyn Plourde – Citoyen
M. Denys Laliberté – Citoyen
M. Michel A. Vézina – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Observatrice

M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

11. Réouverture de la séance

La séance est rouverte à 20h20.

12. Projet de citation patrimoniale du Quartier-du-Musée

M. le Président demande aux membre s’ils souhaitent poursuivre la délibération maintenant ou à une date ultérieure. Unanimement, les membres se sont prononcés pour une délibération immédiate.

Quatre recommandations sont proposées aux membres :

- A. La citation intégrale du site;
- B. La citation intégrale du site, sans le terrain du 115, rue Champlain;
- C. La citation intégrale du site, sans l’îlot situé entre les rues Laurier, Notre-Dame, Papineau et Élisabeth-Bruyère;
- D. La citation intégrale du site, sans les terrains des 61, 69, 73 et 77 rue Laurier.

Avant, pendant et après les discussions menant à ces quatre propositions de recommandations, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L’impressionnante participation citoyenne à l’assemblée publique de consultation;
- La participation citoyenne lors de l’élaboration des documents de planification, en particulier pour le Programme particulier d’urbanisme (PPU), et la nécessité de respecter la planification en vigueur;
- Les sites patrimoniaux sur le territoire de la ville de Gatineau considérés comme une réussite, par exemple sur les rues Poplar, Hanson et Principale;
- L’insertion de bâtiments en hauteur à l’intérieur ou au pourtour de sites patrimoniaux doit être évaluée selon des critères et objectifs clairs, et ce, dépendamment du milieu;
- L’orientation du PPU de redévelopper les stationnements de surface; à ce sujet, l’exemple d’insertion réussie de l’Hôtel Four Points sur le lot voisin du presbytère;
- La pression foncière exercée sur les terrains du site patrimonial par le projet de tours; les familles quitteront si on ouvre ce site à la spéculation;
- Les façons de mettre en valeur le site après une citation et les montants déjà investis pour les aménagements de surface;
- Les raisons qui expliquent pourquoi le bâtiment du Collège Saint-Joseph ne sera pas cité;

- La possibilité d'aménager un parc en hommage aux bâtisseurs du quartier à la place de stationnements de surface;
- Les démolitions des anciens Palais de justice et de l'Hôtel de ville, entre autres, jadis au sein même de ce quartier;
- L'éventuelle possibilité de refaire le système d'égout et d'aqueduc du quartier;
- Les propriétés situées sur la rue Laurier ne doivent pas être restreintes dans leurs droits;
- Le nombre de propriétaires qui résident dans le quartier;
- Une citation ne protège pas tous les bâtiments; elle encourage par contre de bonnes pratiques;
- L'opinion de M. Gérard Beaudet, spécialiste en urbanisme et professeur titulaire à l'Université de Montréal, entendue à ICI Radio-Canada première;
- L'effet de la construction d'un bâtiment de dix étages dans le stationnement du 115, rue Champlain, sur le bâtiment de l'ancienne Académie Sainte-Marie;
- Dans un site patrimonial, toute construction doit mettre en valeur le site;
- La nécessité de travailler avec les instances pour arriver à un projet conforme aux orientations.

Après les discussions, des votes sont tenus sur les recommandations A, B amendée (le terrain du 115, rue Champlain, serait exclu du site patrimonial, mais le bâtiment serait cité) et D. Aucun vote n'a été demandé sur la recommandation C.

La recommandation D est proposée aux membres. Le résultat du vote est 3 pour et 6 contre. La recommandation D est rejetée.

La recommandation B amendée, soit la citation du site sans le terrain du 115, rue Champlain, mais avec citation du bâtiment, est proposée aux membres. Le résultat du vote est 1 pour et 8 contre. La recommandation B amendée est rejetée.

Finalement, la recommandation A est proposée aux membres. Le résultat du vote est 6 pour et 3 contre. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande la proposition A.

Patrimoine – Citation patrimoniale dans le secteur du Quartier-du-Musée – rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île et Laurier – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

R-CCU-2018-05-28 / 143

CONSIDÉRANT QU'une demande de citation en tant que site patrimonial a été formulée pour le secteur du Quartier-du-Musée, situé principalement aux abords des rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île et Laurier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ., chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir considéré l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la loi définit un « site patrimonial » comme étant un lieu ou un ensemble d'immeubles qui présentent un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique;

CONSIDÉRANT QUE la loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique ou technologique;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est compris dans une zone identifiée au Plan d'urbanisme comme zone à protéger;

CONSIDÉRANT QUE le Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville (2009) identifie le Quartier-du-Musée comme secteur à préserver et suggère sa citation en site patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire municipal du patrimoine bâti (2008) recommande la citation du Quartier-du-Musée en site patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé pour la citation en site patrimonial du Quartier-du-Musée présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique, identitaire, architecturale, artistique et paysagère;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien presbytère Notre-Dame-de-Grâce et la maison Basile-Carrière, bien qu'ils soient situés dans un secteur voué à la restructuration, présentent chacun un intérêt patrimonial pour leurs valeurs historiques et architecturales :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver le projet de citation en tant que site patrimonial d'une partie du secteur du Quartier-du-Musée s'étendant jusqu'à la rue Laurier et à l'ancienne académie Sainte-Marie, ainsi que la citation en immeuble patrimonial de l'ancien presbytère Notre-Dame-de-Grâce et de la maison Basile-Carrière, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Site patrimonial du Quartier-du-Musée (projeté) – Avis de présentation AP-2018-353 en vue de l'adoption du règlement 512-5-2018;
- Immeubles patrimoniaux (projetés) – presbytère Notre-Dame-de-Grâce et maison Basile-Carrière – Avis de présentation AP-2018-352 en vue de l'adoption du règlement 513-4-2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
6	3	0	0

RECOMMANDÉ

13. Levée de la séance.

La séance est levée à 21 h 45.

p.j. : Présentation PowerPoint « Citation patrimoniale du Quartier-du-Musée – Séance publique du Comité consultatif d'urbanisme », par le Service de l'urbanisme et du développement durable, 11 juin 2018